

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	12 mars 2025
Valable jusqu'à	12 mars 2025
Total	8 990,00 €

A l'attention de

Beatrice EID
beatrice.eid@live.fr

Retrouvez les photos de votre chambre [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel IC HOTELS SANTAI FAMILY RESORT 10 nuits deux chambres standard vue terres all inclusive 4 au 14 juillet 2025 3 adultes + 3 enfants + 1 bébé Less transferts aéroport avec un chauffeur privé sont inclus	6 318,14 €	6 318,14 €
1	Vols A/R SUN EXPRESS Départ de Paris le 4 juillet 2025 à 17h45, arrivée le 4 juillet 2025 à 22h40 à Antalya (vol direct), Retour le 14 juillet 2025 depuis Antalya à 13h35, arrivée à Paris le 14 juillet 2025 à 16h55 (vol direct). 1 bagage de 20kg inclus par personne	2 671,86 €	2 671,86 €

Sous Total	8 990,00 €
Tax	0,00 €
Total	8 990,00 €

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
